

## LES NUITS DE LA CARPES AU MOULIN DU CHÂTEAU

Jean- Claude et Aurélie sont heureux de vous accueillir pour la X<sup>ème</sup> année des nuits de la carpe sur l'étang de Montjean vous souhaitant une bonne pêche à tous.

### Programme de la compétition :

#### **Vendredi**

10h30 : Tirage au sort des postes

Les véhicules peuvent se rendre sur les postes et doivent se stationner de façon à ne pas gêner le passage.

12h00 : Départ de la compétition à midi. Voir règlement. Amorçage autorisé jusqu'aux genoux.

La prise des esturgeons ,Les amours blancs et les carpes de moins de 3 kgs ne sont pas comptabilisés.

il faut donc les remettre à l'eau aussitôt les avoir pêchés en les oxygénant. (Les prendre par la queue, pas d'épuisettes. Pour les esturgeons)

#### **Du vendredi midi au samedi soir :**

Vous pouvez commander vos repas (voir Sur la fiche d 'inscription )

#### **Vendredi et Samedi dans l'après-midi :**

Ticket de tombola (1€ le ticket)

1 séjours de 72h,

2 séjours de 48h

1 séjours de 24h

Et divers lots à gagner.

#### **Dimanche**

Fin de la compétition à 10h30.

Le tirage au sort de la tombola se fera au rassemblement de toute les équipes vers 11h00.

Puis suivra la remise des lots aux gagnants du concours.

Un verre de l'amitié vous sera proposé à la fin.

**Possibilité de rester à déjeuner le dimanche midi pour 12€ sur réservation.**

### EXTRAIT DU REGLEMENT

*Art 1* : Les équipes peuvent préparer le nombre de cannes qu'elles souhaitent mais elles ne peuvent pêcher qu'avec un maximum de 4 lignes à la fois.

*Art 2* : Un seul hameçon simple par ligne est autorisé, tresse interdite.  
Hameçons sans ardillon (ardillon écrasé toléré et hameçon multigrip autorisé)

*Art3* : Seules les pêches traditionnelles à la plombée sont autorisées. En cas de casse, le type de montage utilisé doit permettre au poisson de se libérer facilement de la plombée.

*Art4* : Les montages doivent être propulsés sur le coup de pêche uniquement à l'aide d'une canne à pêche. Le canon à boulette interdit et tout engin téléguidé interdit.

*Art5* : L'eschage ou l'amorçage à la graine crues est interdite.

*Art6* : Les équipes doivent prévoir un sac à carpe ou un matelas de réception, celui-ci doit être humidifié avant de réceptionner un poisson.

*Art7* : Remis à l'eau obligatoire et le plus tôt possible. Mensuration, dénomination et photographie éventuelle par le commissaire.

*Art8* : La présence d'au moins un équipier est obligatoire lorsque les lignes son pêchantes.

*Art9* : La pêche dit au raccroc est formellement interdite.

*Art10* : L'amorçage doit se faire uniquement du poste de pêche avec l'aide d'une fronde, catapultes, tube lance appâts et systèmes de propulsion assistés d'une canne à pêche.

*Art11* : Interdiction d'amorcer avant le signal d'amorçage donné par l'organisation.

*Art12* : Afin d'éviter les litiges sur les limites des postes : Respecter le balisage des postes

Avant amorçage consulter les pêcheurs des postes voisins pour vous mettre d'accord sur les limites de poste. En cas de problème demander l'avis d'un commissaire qui prendra la décision finale.

*Art13* : Tout poisson ferré avant le coup final sera comptabilisé.

*Art14* : Toute personne ayant un comportement entraînant une gêne pour son entourage (éclairage abusif, bruits divers, cris, chant etc...) sera exclue du concours au 2<sup>e</sup> avertissement. Des points de pénalités seront infligés aux contrevenants (entre 1000 et 5000 points).

*Art 15* : Les feux de sol sont interdit.

*Art 16* : Les concurrents doivent stationner leurs véhicules aux emplacements réservés à effet.

*Art 17* : Les concurrents doivent laisser leur emplacement de pêche propre après la compétition.

*Art 18* : Les concurrents doivent veiller à ne pas dégrader le site lors du séjour. Mode de classement : 1 point par gramme et 100 points par prise. Chaque concurrent devra connaître et respecter ce présent règlement.

La pisciculture n'est pas responsable de la présence de boissons alcoolisées sur le parcours de pêche et décline toute responsabilité en cas de dégradation, de perte, de vol de matériels lors de sa manifestation.

Les amours blanc et esturgeons ne sont pas comptabiliser. Pas de pesé de carpe en dessous de 3kg.

Dès qu'il y a une carpe de sortie nous téléphoner au numéro indiqué si dessus et donner votre numéro de poste pour la pesé. Il n'y a pas de pesé entre 23heures et 7heures du matin (mettre le poisson dans les sacs de conservation, les commissaires passeront à 7h30 pour peser le poisson).

Le concours débute le Vendredi à 12h00 et se termine le dimanche à 10h30.

**Toute infraction au présent règlement entraînera une disqualification de l'équipe concernée sans aucun dédommagement.**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**CAPITAINE**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Code postal : ..... Ville : .....

Portable : .....

@ : .....

**EQUIPIER**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Code postal : ..... Ville : .....

Portable : .....

@ : .....

**Je soussigné.....capitaine de l'équipe déclare accepter en leurs entier le règlement et je m'engage à m'y confirmer. Je joins un règlement de € par chèque avec la fiche d'inscription ou par virement et mail**

**Date et Signature :**

Repas vendredi soir pizza 10€ nombre de personne :

Repas samedi midi 2 galettes 2 saucisses 7€ nombre de personne :

Repas samedi soir côte frite 7€ nombre de personne :

Repas dimanche midi apéritif,grillade frite ,dessert,boissons,café 12€ nombre de personne :

Vous pouvez convier des gens à venir manger ou venir vous voir .